

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 4932

présenté par

M. Ratenon, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,
Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard,
M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière,
M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne,
M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud,
Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher,
Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin,
Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier,
M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,
M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet,
Mme Soudais, Mme Stambach-Terre noir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et
M. Walter

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, après le mot :

« foncier, »

insérer les mots :

« en assurant la préservation des races locales ultramarines »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES souhaite que les politiques publiques participent à la conservation des races locales ultramarines, notamment le boeuf Moka à la Réunion.

La Réunion fait face à une difficulté : celle de la préservation des élevages traditionnels et ancestraux, une pratique agricole emblématique du patrimoine dans les outre-mer.

A la Réunion, L'élevage traditionnel, comme celui pratiqué depuis plus d'un siècle au volcan, se heurte aux règlementations du parc national ou l'élevage traditionnel du bœuf Moka qui manque de reconnaissance.

En effet cette race de bovin, métissé et adapté à l'environnement unique de la Réunion, est essentielle pour perpétuer un savoir-faire transmis de génération en génération. Cependant, cette tradition est en péril.

D'une part, bien que résistante et adaptée aux terrains accidentés de l'île, cette race est menacée de disparition. Avec seulement environ 400 individus recensés, il est aujourd'hui crucial de mettre en place des mesures concrètes pour sauver cette race qui fait partie intégrante de l'héritage culturel et agricole de la Réunion.

En conséquence, il est urgent développer une filière d'excellence autour de ce bœuf réunionnais. Cette démarche permettrait d'aider les éleveurs à avoir du foncier, grâce auquel ils pourraient professionnaliser leurs exploitations, et accéder à un statut officiel qui ouvrirait la voie à d'autres formes de soutien comme celui de prétendre à des aides financières et à un accompagnement efficace.

De plus, la reconnaissance officielle du rôle patrimonial du bœuf Moka et l'intégration de cette race dans les stratégies de développement agricole durable de l'île est un atout indéniable d'identité réunionnaise, contribuant à la fois à notre diversité biologique et à notre richesse culturelle et un atout pour le développement de l'agrotourisme.

Il est également nécessaire d'adapter la réglementation des parcs régionaux pour faciliter l'installation ou la reprise d'activités existantes, notamment la reconstruction et la réhabilitation des structures patrimoniales et ancestrales. Par exemple, le camp marcelin une ancienne bergerie et ses 5 générations d'éleveurs.

Cet amendement propose donc de renforcer la souveraineté agricole dans les outre-mer, en préservant les savoir-faire traditionnels et ancestraux, fruits de l'expérience humaine et de l'adaptation des animaux à l'insularité de leurs territoires.

"